

Traitement par la Commission européenne d'une plainte selon laquelle la Pologne enfreint le droit de l'Union en ce qui concerne les services de conducteurs non professionnels [CHAP (2021)04147]

Affaire ouverte

Affaire 1951/2022/MIK - Ouvert le 25/11/2022 - Décision le 27/03/2023 - Institution concernée Commission européenne (Pas d'acte de mauvaise administration constaté) |